



# OTIF

**Communiqué de presse**

**Berne le 21.04.2015**

## **Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires**

### **L'OTIF et la 1ère Conférence « Interopérabilité, Standardisation, Harmonisation pour les Chemins de Fer au Moyen-Orient »**

Les 30 et 31 mars 2015 s'est tenue à Doha la 1ère Conférence « Interopérabilité, Standardisation, Harmonisation pour les Chemins de Fer au Moyen-Orient » conjointement organisée par Qatar Railway Company QRC et l'Union Internationale des Chemins de Fer UIC.

Aimablement invités par Qatar Railway Company QRC, l'Organisation Intergouvernementale pour les Transports Internationaux ferroviaires OTIF et le Comité International des Transports ferroviaires CIT ont étroitement coopéré avec l'UIC pour organiser cette Conférence.

L'un des buts de la 1ère Conférence « Interopérabilité, Standardisation, Harmonisation pour les Chemins de Fer au Moyen-Orient » était de mettre en évidence la cohérence de l'approche de l'OTIF avec les partenaires de premier plan que sont le CIT et l'UIC.

Les présentations clés en ouverture de la Conférence ont été réalisées par Eng. Abdulla Abdulaziz Al Subaie Directeur Général du Qatar Rail, M. Jean-Pierre Loubinoux, Directeur Général de l'UIC, et M. François Davenne, Secrétaire général de l'OTIF.

La conférence a porté sur trois thèmes principaux : « le cadre juridique d'interopérabilité », « l'harmonisation et la normalisation des chemins de fer », et « la sécurité ferroviaire ».

La participation de l'OTIF s'inscrivait dans la continuité du MoU -Memorandum d'Accord- signé à Berne le 19 mars 2014 entre le Conseil de Coopération du Golfe (CCG) et l'OTIF. En effet, participaient à cette conférence les représentants des autorités responsables des transports de différents pays du Moyen-Orient et particulièrement ceux du Conseil de Coopération du Golfe.

Lors de la Conférence, l'OTIF a réaffirmé le rôle de référence de la COTIF et de ses Appendices pour l'harmonisation des régimes juridiques, le développement de règles techniques uniformes et la réglementation des matières dangereuses. Le CIT a montré le rôle pratique des contrats types qu'il développe à partir des règles uniformes de la COTIF, en particulier pour les contrats de transport de fret (CIM) et de voyageurs (CIV).

Les Chefs des services Matières Dangereuses et Technique Ferroviaire, Messieurs J.Conrad et B.Leermakers, ainsi que le Secrétaire général de l'OTIF, Monsieur F.Davenne, ont expliqué la valeur ajoutée des principes de la COTIF et de ses Appendices pour développer des échanges sans couture par rail entre les pays du CCG, mais aussi à moyen terme entre le Moyen Orient et l'Europe occidentale.

Tout aussi convaincant, le Secrétaire général du CIT, Monsieur C.Brand a complété sur l'aspect pratique des conditions générales de transport développées par le CIT à l'intention des entreprises ferroviaires et largement acceptées par le secteur.

**Presse:**

**Sarah Pujol**

[sarah.pujol@otif.org](mailto:sarah.pujol@otif.org)